



**ÉLUS ET PROFESSIONNELS DU SECTEUR PUBLIC  
ENSEMBLE, PRÉSERVONS  
LES CHAUVES-SOURIS!**

*Des clés pour appliquer les réglementations*

# édito



*La biodiversité actuelle est le résultat de la longue et lente évolution du monde vivant.*

*Environ 10 % des espèces connues dans le monde sont actuellement recensées en France. Au sein de cette biodiversité, se trouvent des espèces anthropophiles (vivant dans des lieux fréquentés par l'homme) comme les hirondelles ou le Hérisson d'Europe.*

*Cependant force est de constater que cette biodiversité est en danger: 14 % des mammifères sont ainsi menacés d'extinction.*

*Parmi ce groupe, on compte en région Hauts-de-France 22 des 36 espèces de chauves-souris recensées en France métropolitaine, toutes strictement protégées.*

*Rappelons que ces petits mammifères volants sont d'excellents indicateurs de la qualité de notre environnement et qu'ils rendent des services écosystémiques reconnus, notamment aux activités agricoles et forestières.*

*Prenons l'exemple de la Pipistrelle commune, que l'on a tous croisée et qui vit principalement dans nos villages et nos villes; elle connaît aussi une baisse de ses populations nationales évaluée à 33% depuis 2006.*

*En tant qu'élus ou représentants des collectivités, vous pouvez être en interaction avec toutes ces espèces lors de projets d'aménagements portés par vous, vos administrés ou les entreprises qui interviennent sur votre territoire.*

*Les recommandations présentées dans ce livret pourront vous apporter toute l'aide nécessaire et vous accompagner dans la préservation et la prise en compte sur votre territoire de ces espèces avec lesquelles nous cohabitons.*

*Réalisé par Picardie Nature, ce livret s'inscrit dans le cadre de la déclinaison des plans nationaux d'actions (PNA). Pilotés en région par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les plans nationaux d'actions ont pour objectifs le rétablissement ou la conservation des espèces animales et végétales.*

**Laurent Tapadinhas**

Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France

## Discrètes, les chauves-souris sont peu visibles mais bien présentes sur le territoire des Hauts-de-France.

En effet, la région accueille 22 espèces sur les 36 recensées en France métropolitaine, toutes protégées. Malgré cela, les menaces pesant sur leurs populations persistent et de nouveaux problèmes apparaissent. Le constat montre que les populations de ces mammifères volants sont en souffrance et certaines espèces en déclin. Un 3<sup>ème</sup> Plan National d'Actions a ainsi été mis en place (2016-2025).

Les chauves-souris utilisent tous les espaces du territoire: boisements, bâtiments, ponts... Elles sont présentes aussi bien dans les espaces préservés comme les réserves naturelles, que dans les milieux anthropisés tels que les villages et les villes.

Les collectivités territoriales et intercommunalités sont ainsi en interaction directe avec les chauves-souris, et jouent à ce titre un rôle majeur dans la lutte contre le déclin de ces espèces sur le territoire régional. Au quotidien, un grand nombre de vos décisions et actions ont un impact sur la préservation de ces mammifères nocturnes.

L'objectif de ce livret est de vous accompagner et de vous guider dans vos démarches, afin de favoriser la prise en compte des chauves-souris dans votre dynamique territoriale.

La protection de ces petits mammifères apporte des bénéfices directs et indirects à votre collectivité:

- leur présence induit une régulation des populations d'insectes et notamment de moustiques (page 10),
- l'adaptation de la gestion des espaces verts permet de réduire la charge de travail de vos agents (page 10),
- l'adaptation de l'éclairage public participe à la trame noire, permet une économie d'énergie et améliore la santé de vos administrés (page 9),
- la présence de chauves-souris représente une richesse de biodiversité sur votre territoire, améliorant le cadre de vie des habitants et usagers.

Vous souhaitez mettre en œuvre des travaux?  
Des aménagements? Rénover des bâtiments?  
Renouveler l'éclairage public? ...

Des chauves-souris sont peut-être présentes à ces endroits ou à proximité et seraient impactées par la modification de leur environnement. Les acteurs de la biodiversité sont en mesure de vous accompagner dans les procédures à suivre et de vous orienter vers des organismes ressources à contacter afin d'adapter les solutions à vos besoins.

Aussi, des associations sollicitent des subventions pour la mise en place de mesures favorables aux chauves-souris, il est possible que votre structure bénéficie des actions menées par ces associations.



© Ludovic Jouve



## LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

La totalité des espèces de chauves-souris présentes sur notre territoire est protégée. La réglementation française (arrêté ministériel du 27 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et Art. L411-1 à L411-3 du Code de l'environnement) interdit formellement la destruction d'individus, leur capture, leur déplacement mais également la perturbation et la destruction de leurs gîtes et de leurs habitats qu'ils soient naturels ou d'origine anthropique. Ces espèces sont également prises en compte dans les conventions internationales et les directives européennes.

En tant que collectivité, vous pouvez rappeler aux entreprises, bailleurs sociaux et administrés l'obligation réglementaire de prendre en compte les chauves-souris et leurs habitats dès les phases d'élaboration de chaque projet pouvant les impacter (rénovation d'un bâtiment, élagage d'arbres, restauration d'un pont ...).

Des dérogations peuvent être accordées sur demande aux services de l'État (DDT.M) en cas d'impacts (dérangements, dégradation d'habitats.....). Les associations de protection de la nature accompagnent les professionnels et administrés dans la conception du dossier, la définition et la mise en œuvre des mesures (prioritairement des mesures d'évitement, puis de réduction, et enfin de compensation) visant à prendre en compte les chauves-souris.

## CONTRIBUEZ AU RESPECT DE CETTE RÉGLEMENTATION

Si vous constatez un impact sur une espèce ou son habitat (dont les gîtes), vous pouvez vous rapprocher des services de l'État (DDT.M/OFB/DREAL). Des sanctions sont prévues dans le Code de l'environnement (Art. L415-3).

# Sommaire

*Élus et professionnels du secteur public,  
vous êtes concernés au travers de vos compétences !*

	PAGE
<b>Vous prévoyez des travaux d'entretien et/ou de rénovation sur vos infrastructures?</b>	6
Interventions sur les murs: ravalement de façade, isolation par l'extérieur et par l'intérieur	6
Rénovation des toitures et entretien des charpentes	7
Maintenance et entretien des locaux	7
Ouvrages d'art et aqueducs	7
Églises et cas particuliers	7
<b>Vous planifiez le renouvellement de votre éclairage public?</b>	8
L'orientation	8
Le choix des ampoules	8
Les périodes d'éclairement	8
<b>Vous désirez repenser l'entretien de vos espaces verts?</b>	9
Arbres à cavités et sécurité de vos administrés	9
Gestion des parcs urbains et entretien communal	9
<b>Vous souhaitez améliorer l'entretien de vos espaces de nature?</b>	10
Boisements en bord de cours d'eau	10
Cavités et sites souterrains	10
<b>Vous envisagez d'acquérir une propriété afin de protéger la biodiversité qui s'y développe?</b>	11
Outils d'acquisition	11
Outils de protection	11
<b>Vous aspirez à aménager votre territoire en faveur de la biodiversité?</b>	12
Continuités écologiques et documents de planification	12
Modifications de terrains privés et espèces protégées	13
<b>Vous ou vos administrés vous interrogez à propos des chauves-souris?</b>	14
Vous ou vos administrés découvrez des chauves-souris dans un bâtiment public ou une maison	14
Un administré s'est fait mordre	14
Vous souhaitez sensibiliser vos administrés?	14
<b>Contacts</b>	16

# Vous prévoyez des travaux d'entretien et/ou de rénovation sur vos infrastructures?

Églises, écoles, mairies, logements, ouvrages d'art... Certaines chauves-souris sont étroitement liées à notre patrimoine bâti. Elles peuvent y résider plusieurs mois en continu pour les maternités ou les groupes en hibernation, ou encore y passer quelques jours ponctuellement. La perturbation, la destruction, l'altération ou la dégradation intentionnelle de ces lieux d'habitats sont donc interdites.

Quelle que soit la situation que vous rencontrez, en cas de présence d'espèces protégées dans les infrastructures bénéficiaires de travaux, une adaptation de la nature et de la période de ceux-ci est indispensable. L'objectif est de permettre la réalisation du chantier tout en maintenant l'utilisation à long terme du bâtiment par les chauves-souris. Un chiroptérologue\* vous accompagnera dans ces démarches techniques et administratives.



**Menaces pour les chauves-souris:** la modification voire la destruction de gîtes peuvent impacter fortement le cycle de vie des chauves-souris. Parfois même, des individus meurent emmurés parce qu'ils n'ont pas été détectés auparavant.

**Dès l'avant-projet,  
la réalisation d'un diagnostic permet :**

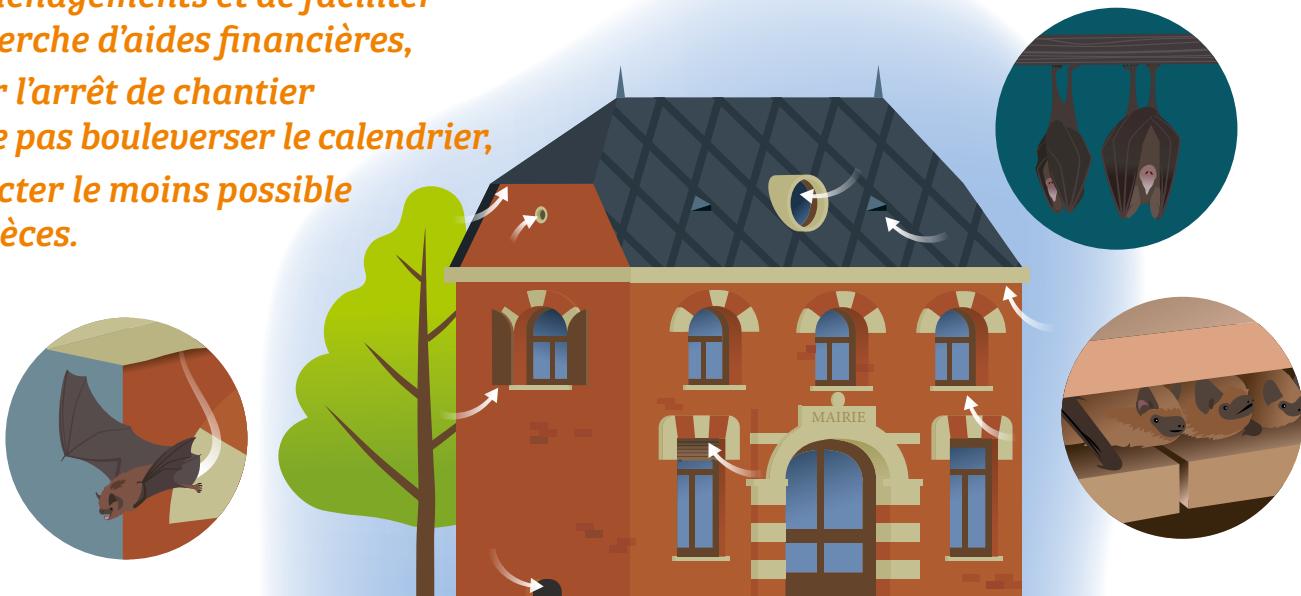
- **d'identifier les enjeux,**
- **d'anticiper les mesures à mettre en œuvre,**
- **d'adapter la période de travaux,**
- **de prévoir le budget nécessaire aux aménagements et de faciliter la recherche d'aides financières,**
- **d'éviter l'arrêt de chantier et de ne pas bouleverser le calendrier,**
- **d'impacter le moins possible ces espèces.**

## Interventions sur les murs: ravalement de façade, isolation par l'extérieur et par l'intérieur

Il est nécessaire d'identifier les espaces où les chauves-souris s'installent dans le bâti pour proposer des aménagements favorables à leur maintien à l'issue des travaux et notamment les travaux d'isolation qui imperméabilisent complètement les bâtiments.

Le diagnostic initial peut parfois conclure à l'absence d'espèce protégée. Un appui à l'installation de ces espèces fragiles peut alors s'envisager par la création de gîtes spécifiques dans la façade.

La réglementation évolue: en mars 2021 les députés ont voté l'interdiction de location des logements qualifiés de passoires thermiques dès 2025. Ces bâtiments anciens et peu isolés peuvent abriter des chauves-souris. Nombre de ceux-ci vont être isolés dans les prochaines années. Il est essentiel que ces mesures d'isolation, indispensables à la lutte contre le changement climatique, se fassent tout en préservant la biodiversité. Faites appel à des chiroptérologues\* pour intégrer des éléments favorables aux chauves-souris au sein même de la structure du bâtiment lors de vos travaux d'isolation.





Hirondelle de fenêtre

ESPÈCES PROTÉGÉES  
ÉGALEMENT CONCERNÉES  
PAR CES TRAVAUX

© Lucie Dutour



Martinet noir

Moineau domestique



© Jean-Luc Hercent

## Ouvrages d'art et aqueducs

Certaines espèces de chauves-souris s'installent dans les ouvrages maçonnés, en hiver ou en été. Pour vos programmes de rénovation, un chiroptérologue\* vous indiquera les adaptations nécessaires à la réalisation des travaux et au respect de la réglementation.

### CAS CONCRET EN HAUTS-DE-FRANCE

*Picardie Nature conduit des diagnostics d'ouvrages d'art sur demande du Conseil Départemental de l'Aisne. Les travaux prévus sont réalisés en fonction des recommandations de l'association.*

<http://l.picnat.fr/rmc>



## Églises et cas particuliers

Vous avez engrillagé certaines ouvertures de l'église de votre commune ou souhaitez le faire afin de limiter les salissures provoquées par les pigeons? Rapprochez-vous d'un spécialiste pour que cette action ne porte pas préjudice aux chauves-souris et leur assure un accès aux gîtes tout en empêchant l'intrusion de pigeons.



ESPÈCE PROTÉGÉE  
ÉGALEMENT CONCERNÉE  
PAR CES AMÉNAGEMENTS

Chouette effraie

## Rénovation des toitures et entretien des charpentes

Certains traitements chimiques sont mortels pour les chauves-souris. Choisissez des produits à forte toxicité pour les champignons et les insectes, mais faible pour les animaux à sang chaud. Ces produits sont à injecter dans le bois et non à appliquer en surface. Enfin, le traitement doit se faire en dehors de la période de présence des individus.

## Maintenance et entretien des locaux

Si vous constatez la présence de chauves-souris dans des caves, des combles ou tout autre endroit, rendez-vous page 14 pour connaître les démarches à suivre.

### CAS CONCRET EN HAUTS-DE-FRANCE

*A l'école maternelle de Coulommes-Cohan (02), des intrusions de chauves-souris sont constatées par les enseignants. Suite à un appel au numéro de « SOS chauves-souris, chauves-souris info » de Picardie Nature, une maternité est découverte. Des aménagements sont alors réalisés pour limiter les intrusions, tout en préservant le gîte de mise-bas.*

<http://l.picnat.fr/rvm>

Barrage, tunnel, château d'eau... N'hésitez pas à contacter un spécialiste afin d'être accompagné dans la réalisation de vos projets.

\***Chiroptérologue:** spécialiste des chauves-souris

### POUR ALLER PLUS LOIN

- CEREMA, 2018. *Préservation des Chiroptères et isolation thermique des bâtiments.*
- Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, 2003. *Guide pour l'aménagement des combles et clochers des églises et d'autres bâtiments.*
- SFEPM, 2012. *L'Envol des Chiros* n°12-12 mai 2012.
- PNR Caps et Marais d'Opale, 2011. *Guide technique étudier et protéger les chauves-souris.*

# Vous planifiez le renouvellement de votre éclairage public?

*Les chauves-souris ne sont pas aveugles. Seules quelques espèces tolèrent la lumière de nos éclairages qui attire certaines de leurs proies. Les autres espèces fuient les ondes lumineuses et rebroussent chemin face à cette barrière immatérielle.*



**Menaces pour les chauves-souris:** la pollution lumineuse entraîne une fragmentation des habitats et augmente la difficulté d'accès aux ressources alimentaires pour les espèces qui fuient la lumière.

## Réalisez des économies, tout en favorisant le bon sommeil de vos administrés et la biodiversité nocturne.

Attention, la réglementation évolue suite à un arrêté de 2018, relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, et doit être appliquée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Des spécialistes (chiroptérologues\* et bureaux d'études en écologie) peuvent vous accompagner dans toutes les démarches à suivre.

### L'orientation

Il est interdit d'orienter la lumière vers le ciel. Il est aussi important d'adapter l'éclairage des bâtiments publics et notamment des monuments afin de ne pas gêner l'accès aux gîtes des chauves-souris. Des déflecteurs peuvent être installés en direction des zones les plus favorables aux chauves-souris pour limiter l'impact sur leurs déplacements.

### Le choix des ampoules

La température des lumières utilisées ne doit pas dépasser 3000 kelvins, ou moins selon la localisation de la commune (parc naturel, réserve...). Privilégiez les lampes à vapeur de sodium (haute pression) ou LED customisées qui ne présentent aucun UV et peu de lumière bleue.



CONCERNÉS AUSSI PAR CETTE THÉMATIQUE ET PROTÉGÉS



Chouette effraie

Crapaud commun



### Les périodes d'éclairement

Les secteurs à enjeux pour les chauves-souris doivent être pris en compte dans l'éclairage communal: des chiroptérologues\* vous accompagnent dans leur identification afin de différencier les zones d'éclairage et d'adapter la période de lumière.

#### CAS CONCRETS EN HAUTS-DE-FRANCE:

→ Dans le cadre de sa Trame noire, la ville de Lille a mis en place le projet LUCIOLE pour restaurer la biodiversité nocturne du parc de la Citadelle à Lille: <https://www.lille.fr/Votre-Mairie/Lille-en-bref/Une-ville-durable/Le-projet-Luciole>

→ A l'échelle d'une commune ou d'un EPCI, l'ANPCEN vous accompagne dans l'amélioration de la qualité de la nuit sur votre territoire. Le label «Villes et Villages Étoilés» ou «Territoire Étoilé» valorise vos actions. En 2021, 29 communes et EPCI présentent cette labellisation sur le territoire régional. [https://www.anpcen.fr/?id\\_rub=19](https://www.anpcen.fr/?id_rub=19)



\***Chiroptérologue:** spécialiste des chauves-souris

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- OFB, 2021. *Trame noire - Méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre*.
- CEREMA, 2020. *AUBE - Aménagement, urbanisme, biodiversité, éclairage. Série de fiches*.

# Vous désirez repenser l'entretien de vos espaces verts?

Certaines espèces de chauves-souris sont étroitement liées aux arbres. Elles y trouvent refuge toute l'année. Les espaces verts jouent également un rôle de réservoir de nourriture et sont donc le terrain de chasse de nombreuses espèces.



**Menaces pour les chauves-souris:** la gestion intensive des espaces verts entraîne la perte des ressources alimentaires, des gîtes favorables et des corridors de déplacements.

**Une gestion des espaces verts en faveur de la biodiversité libère du temps à vos agents, leur permettant d'accomplir d'autres tâches.**

## Arbres à cavités et sécurité de vos administrés

Les arbres présentant des cavités peuvent héberger des maternités de chauves-souris. Leur maintien dans des parcs communaux, mais aussi celui des haies ou des parcelles forestières est fondamental. De plus, ces arbres ne présentent pas de valeur marchande, leur abattage ne doit se faire qu'en cas de nécessité (sécurité, risque phytosanitaire). Les cavités pouvant être utilisées tout au long de l'année, **l'avis d'un chiroptérologue\* est indispensable avant toute action d'élagage ou d'abattage.** Ces interventions sont à privilégier en automne.

## Gestion des parcs urbains et entretien communal

Une gestion différenciée\* permet le développement des invertébrés, ressource alimentaire de nombreuses espèces animales. Zones de fauche tardive ou de refuge seront des terrains de chasse pour les insectivores (chauves-souris, oiseaux...) qui régulent les populations d'insectes et notamment de moustiques.

Un accompagnement par une structure de protection de l'environnement est possible pour vous permettre de développer ce mode de gestion et d'y sensibiliser vos administrés. Il est aussi intéressant d'y favoriser les végétations sauvages et locales, adaptées à notre climat.

Leur développement et leur maintien demanderont peu d'effort.

Aussi, vous pouvez faciliter les déplacements de la petite faune en installant des «passages à faune».



© Lison Gaignon



Hérisson d'Europe  
© Lison Gaignon



Hirondelle rustique  
© Thomas Tricône



Salamandre tachetée  
© Thomas Tricône



Chouette hulotte  
© Thomas Tricône

CONCERNÉS AUSSI PAR CET ENTRETIEN ET PROTÉGÉS

## CAS CONCRET EN HAUTS-DE-FRANCE

Le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France a développé des fiches techniques afin d'accompagner les communes dans la mise en place d'une gestion différenciée et dans la gestion de leur patrimoine arboré.  
<https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/>



\***Chiroptérologue:** spécialiste des chauves-souris

\***Gestion différenciée:** gestion des espaces verts intégrant la dimension écologique et le respect du cycle de vie des espèces

## POUR ALLER PLUS LOIN

- PNR Oise-Pays de France, 2014. *Gestion du patrimoine arboré de nos villes et villages. Guide technique.*
- Plante et Cité, 2020. *Référentiel de gestion écologique des espaces verts.*
- Ville de Strasbourg, GEPMA, LPO, 2017. *Charte pour la prise en compte des chiroptères dans le patrimoine arboré de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg.*

# Vous souhaitez améliorer l'entretien de vos espaces de nature?

*Richesse patrimoniale, les espaces naturels sont indispensables au maintien de la biodiversité mais aussi au bon fonctionnement des écosystèmes. Ils sont aussi des supports de sensibilisation pour la population locale et touristique.*



**Menaces pour les chauves-souris:** la gestion intensive des milieux naturels, leur fragmentation ou leur réduction entraînent une raréfaction des ressources alimentaires, des gîtes et des corridors de déplacement.

**La préservation et la restauration de ces espaces sont d'une importance capitale pour le maintien des populations de chauves-souris.**

## Boisements en bord de cours d'eau

La présence de ripisylves\* est essentielle pour un grand nombre d'espèces. Les chauves-souris y trouvent des gîtes pour l'hibernation ou l'estivage et les utilisent comme zone de chasse mais aussi comme voie de déplacement. Il est donc fondamental d'y mettre en œuvre une gestion douce, même d'y favoriser la libre évolution. De plus, les ripisylves limitent l'érosion des berges et jouent un rôle de filtration. N'hésitez pas à solliciter un bureau d'études en écologie pour bénéficier d'un accompagnement adapté à votre situation.



### ZOOM SUR...

**Le Murin de Daubenton** est une espèce fortement liée aux cours d'eau. Il hiberne et met bas aussi bien dans des arbres présentant des cavités que dans des ouvrages d'art (page 7) présents le long de ces voies d'eau.

## Cavités et sites souterrains

Des aménagements spécifiques protègent le patrimoine historique, les promeneurs, tout comme les chauves-souris. Rapprochez-vous d'une structure spécialisée pour mettre en place ces aménagements.

### CAS CONCRET EN HAUTS-DE-FRANCE

*La Carrière du chemin de Vez héberge chaque hiver plus d'une centaine de chauves-souris. Un partenariat entre l'association Roches et Carrières, propriétaire du site, et le Conservatoire d'espaces naturels s'est développé pour la préservation et le suivi des individus.*



<http://cen-hautsdefrance.org/la-cavite-du-chemin-de-vez>

\***Ripisylve:** ensemble des formations boisées en bordure de cours d'eau

### POUR ALLER PLUS LOIN

- LPO Auvergne-Rhône-Alpes, 2020. *La conservation des ripisylves - Un enjeu pour la protection de la biodiversité.*
- Groupe Chiroptères de Prouence, 2019. *Ripisylves méditerranéennes et chauves-souris.*

10 MÈTRES  
MINIMUM

40 MÈTRES  
MAXIMUM

# Vous envisagez d'acquérir une propriété afin de protéger la biodiversité qui s'y développe?

*La protection de la biodiversité peut se faire par la mobilisation des propriétaires et de leur volonté d'action. Des outils sont à disposition des collectivités pour acquérir des propriétés et mettre en place des outils de protection.*



**Menaces pour les chauves-souris : disparition d'un gîte par manque de sensibilisation du propriétaire.**

**Acquérir du foncier permet d'en avoir une maîtrise totale.**

## Outils d'acquisition

Vous pouvez acquérir des propriétés privées par :

- ➔ l'acquisition amiable,
- ➔ l'expropriation,
- ➔ l'exercice d'un droit de préemption,
- ➔ la récupération de bien sans maître.

## Outils de protection

Il est possible de protéger les propriétés déjà acquises en mettant en place :

### Une protection juridique

#### Obligation Réelle Environnementale

Une ORE est un contrat établi entre le propriétaire d'un bien ou une collectivité territoriale et un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement. Ce contrat donne la certitude que les modalités d'usage de la propriété seront transmises de propriétaire en propriétaire sur une période allant jusqu'à 99 ans. Les engagements de ce type doivent avoir pour finalité : le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de services écosystémiques.

#### CAS CONCRET EN HAUTS-DE-FRANCE

La Métropole Européenne de Lille a signé une ORE avec la CMNF afin de maintenir les conditions favorables à la reproduction et l'hibernation des chauves-souris dans un réseau de sites souterrains. Il s'agit de la première ORE spécifique aux chauves-souris signée en Hauts-de-France.  
<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Premiere-obligation-reelle-environnementale-liee-a-la-compensation-en-Hauts-de-France>



© Loïc Leducq



© Sophie Declercq

*Maison labellisée « Refuge pour les chauves-souris » hébergeant une maternité de chauves-souris.*

#### Bail emphytéotique

Il s'agit d'un bail d'une durée pouvant aller de 18 à 99 ans. Il est attaché à la parcelle et peut ainsi être transmis aux héritiers. Il confère un quasi-droit de propriété sur les biens.

### Une protection partenariale

#### Labellisation « Refuge pour les chauves-souris »

Un « Refuge pour les chauves-souris » est une propriété publique ou privée, sur laquelle le propriétaire s'engage moralement à respecter des préconisations visant à garantir la conservation d'espaces occupés ou disponibles pour les chauves-souris.

#### Convention avec le Conservatoire d'espaces naturels

La signature d'une convention avec le Conservatoire d'espaces naturels vous permet d'être accompagné dans la gestion de votre site naturel et ainsi le préserver.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- FNE, 2017. *Lutter contre l'étalement urbain - Initiatives, pratiques et outils. La maîtrise foncière au service du projet de territoire (Fiche n°6).*
- MTES, CEREMA, 2018. *Obligation Réelle Environnementale (ORE) - Fiches de synthèse.*

# Vous aspirez à aménager votre territoire en faveur de la biodiversité?

Tout comme nous, les espèces sauvages se déplacent. Cependant, les aménagements que nous avons réalisés et que nous souhaitons créer ou modifier pour permettre nos déplacements, nuisent à ceux des espèces animales et végétales.



**Menaces pour les chauves-souris :** l'urbanisation et le réseau de voirie peuvent entraîner collisions routières et fragmentation des habitats.

**Il est nécessaire de favoriser la continuité des espaces de nature sur le territoire.**

## Continuités écologiques et documents de planification

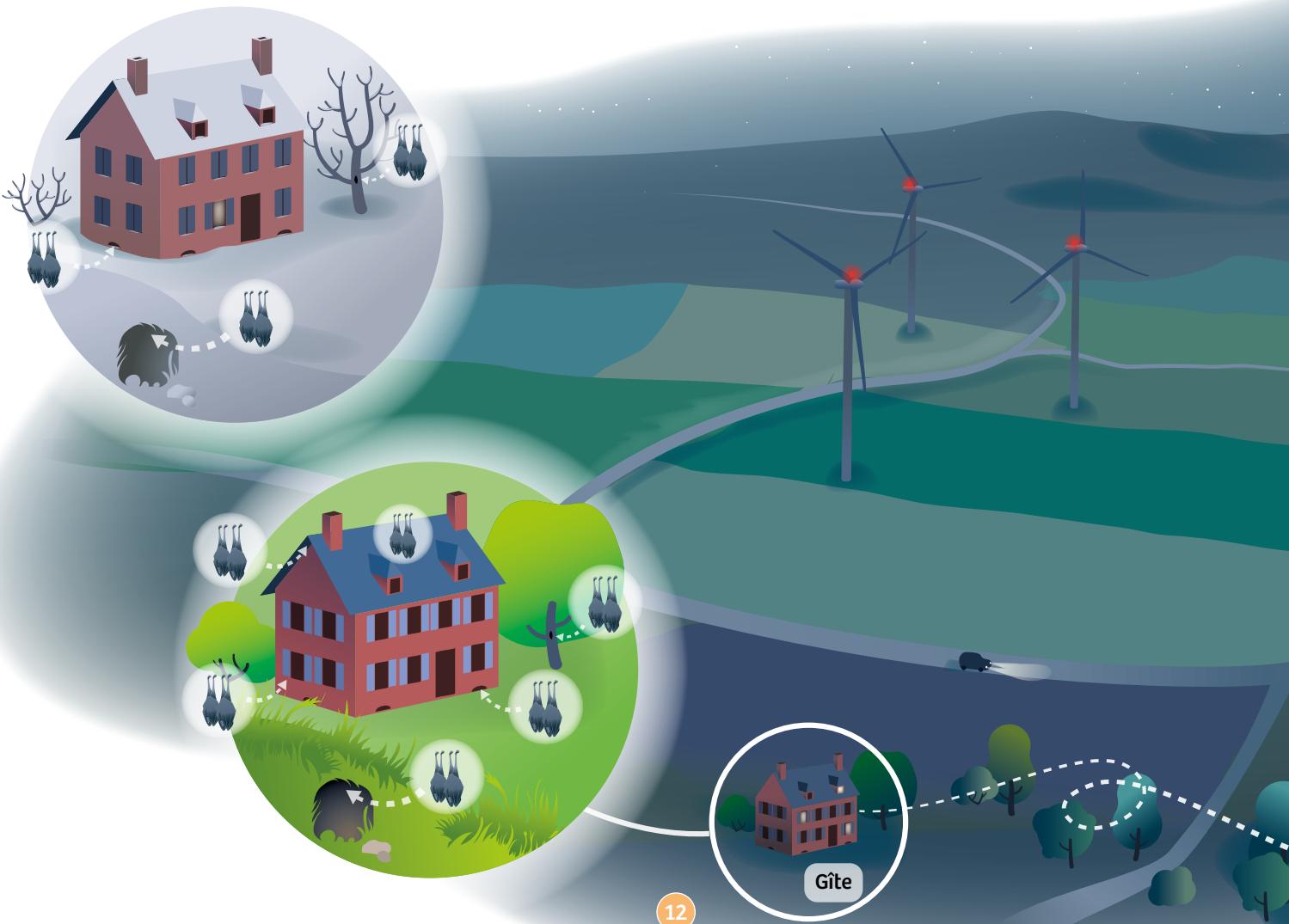
SCOT, PLU, PLUi, carte communale, rapprochez-vous des structures étudiant la biodiversité régionale. Elles pourront vous apporter une expertise concernant les enjeux de biodiversité de votre territoire et vous signaler les éléments naturels à conserver. Des préconisations

d'aménagements paysagers, pour faciliter les déplacements des espèces et reconnecter les populations, doivent y être indiquées. Ces éléments sont élaborés en tenant compte des connaissances naturalistes du territoire.

### CAS CONCRET EN HAUTS-DE-FRANCE

En 2018, la Communauté de Communes des 2 Vallées a réalisé un *Atlas de la Biodiversité Communale* avec l'aide de Picardie Nature. L'objectif est de mieux connaître les espèces vivantes du territoire afin de les protéger, notamment à travers les documents d'urbanisme.

<https://www.deuxvallees.fr/environnement-et-tourisme/atlas-de-la-biodiversite>



## Modifications de terrains privés et espèces protégées

Vos administrés souhaitent construire ou apporter une modification à leur propriété? Leur projet peut potentiellement impacter des espèces protégées (hirondelles, Martinet noir, moineaux, chauves-souris,...). Sollicitez une structure spécialisée, elle vous indiquera la démarche à suivre.

### Délivrance de permis de construire

Sur certaines zones constructibles de votre territoire, il existe peut-être des enjeux en termes de biodiversité (zones de chasse ou d'habitat de certaines espèces par exemple). Rapprochez-vous d'une structure de protection de l'environnement pour demander une analyse de données de ces parcelles et d'un périmètre proximal d'environ 500 mètres, afin de déterminer l'impact qu'une modification causera sur les espèces protégées environnantes. Vous pourrez ensuite vous référer à ces informations avant la délivrance d'un permis de construire.



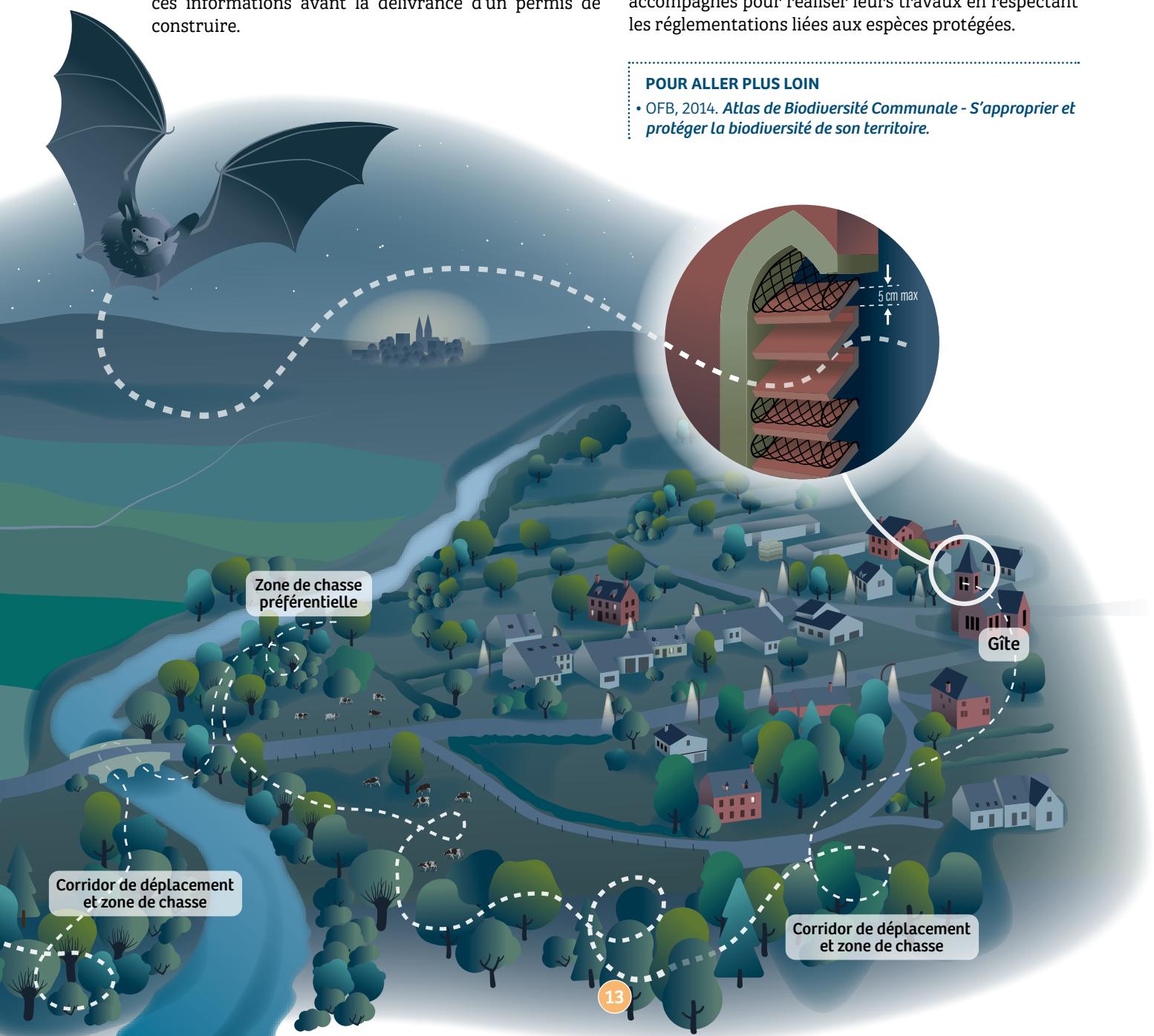
© Christophe Gaignon

### Autorisation de travaux

Vous pouvez orienter les demandeurs vers une structure pouvant réaliser un diagnostic « espèces protégées » en cas de ravalement de façade, d'intervention sur toiture, d'isolation par l'extérieur (page 6). Ils pourront être accompagnés pour réaliser leurs travaux en respectant les réglementations liées aux espèces protégées.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

- OFB, 2014. *Atlas de Biodiversité Communale - S'approprier et protéger la biodiversité de son territoire.*



# Vous ou vos administrés vous interrogez à propos des chauves-souris?

*Les chauves-souris sont victimes de préjugés qui leur collent aux poils. Il est essentiel de redorer leur image, car elles nous rendent bien des services.*

**Vous ou vos administrés découvrez des chauves-souris dans un bâtiment public ou une maison:**

## 1. N'hésitez pas à les rassurer:

- ➔ Les chauves-souris ne transmettent pas plus de maladies que d'autres mammifères sauvages. Pour autant, il ne faut pas les manipuler.
- ➔ Le guano\* ne transmet pas de maladies en Europe et c'est un excellent engrais pour le jardin.
- ➔ Les chauves-souris ne sont pas des rongeurs, elles ne grignotent ni les câbles, ni les matériaux.
- ➔ Les femelles donnent naissance à un seul petit par an.

## 2. Indiquez-lui les structures à contacter pour avoir un accompagnement personnalisé.

Cela permettra de favoriser la cohabitation et participera à l'amélioration de la connaissance régionale sur ces espèces. Aussi, la cohabitation peut être reconnue grâce à une labellisation «Refuge pour les chauves-souris» (page 11).



*Animation, Nuit de la chauve-souris*

### CAS CONCRET EN HAUTS-DE-FRANCE

Suite à un appel arrivé sur la plateforme «SOS chauves-souris, chauves-souris info» une maternité de 80 individus a été découverte dans une maison. En 2019, suite à la demande du propriétaire et l'accompagnement de Picardie Nature, la propriété a été labellisée «Refuge pour les chauves-souris». <http://l.picnat.fr/nyx>

## Un administré s'est fait mordre:

Orientez-le vers le centre antirabique le plus proche: [www.pasteur.fr](http://www.pasteur.fr). Le médecin jugera de la nécessité du vaccin.

Orientez-le également vers les réseaux suivants pour la prise en charge de la chauve-souris.

### LES CONTACTS EN HAUT-DE-FRANCE

Réseau Faune sauvage en détresse : 07 72 22 51 40

Nord et Pas-de-Calais: 06 58 18 24 34  
[info@cmnf.fr](mailto:info@cmnf.fr)

Aisne, Oise et Somme: 03 62 72 22 59 (taper 3)  
[info.chiro@picardie-nature.org](mailto:info.chiro@picardie-nature.org)

Lorsque vous laissez un message, merci d'indiquer votre localisation et un numéro auquel vous re-contacter.



Aménagement réalisé dans le grenier d'un particulier afin de séparer les espaces utilisés par les chauves-souris de ceux utilisés par les habitants de la maison

## Vous souhaitez sensibiliser vos administrés?

Rapprochez-vous d'une structure spécialisée en chauves-souris ou en éducation à l'environnement: de nombreuses présentations, conférences, animations peuvent être organisées.

\***Guano:** nom des excréments de chauves-souris



*Pipistrelles de Kuhl*  
© Yoann Peyrard

*Un grand merci aux élus et agents qui ont répondu à nos questions  
afin que ce livret corresponde aux problématiques que vous rencontrez :*

- **M. ALEXANDRE**, Adjoint au responsable du service Environnement, Référent Eau et Biodiversité, Responsable du SPANC à la Communauté de Communes des Deux Vallées,
- **Mme BIET**, Chargée de mission environnement à La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise,
- **M. BLIN**,
- **M. BOUCHER**, Maire de Monchy-Saint-Eloi,
- **M. COUVREUR**, Responsable communication et mécénat à la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry,
- **Mme DEFOLY**, Responsable du Développement Durable à la Communauté de Communes du Liancourtais,
- **M. DUPUIS**, Directeur réseau territorial adjoint de l'Union des Groupements d'Achats Publics,
- **M. FLOUR**, Maire de Maignelay-Montigny,
- **M. LEPOETRE**, Maire de Sains-en-Amiénois,
- **M. REGNIER**, Chargé de mission Plan Climat Air Énergie Territorial à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées,
- **M. TASSIN**, Vice-président chargé de l'environnement à la Communauté de Communes des Deux Vallées.

# Contacts des spécialistes

Les structures participant au Plan Régional d'Actions Chiroptères Hauts-de-France\* vous accompagnent dans vos démarches et partagent leurs expériences. N'hésitez pas à vous rapprocher des structures animatrices pour tout renseignement:



## AISNE, OISE ET SOMME

**Picardie Nature** 233 rue Eloi Morel - 80000 AMIENS - 03.62.72.22.50

contact@picardie-nature.org - www.picardie-nature.org



## NORD ET PAS-DE-CALAIS

**CMNF (Coordination Mammalogique du Nord de la France)** 36 rue Louis Pasteur - 62580 VIMY  
06.58.18.24.34 - info@cmnf.fr - http://www.cmnf.fr/



CHAINE DES TERRILS

## CPIE - Chaîne des Terrils

Base du 11/19, Rue Léon Blum - Bâtiment 5 - 62750 LOOS-EN-GOHELLE - 03.21.28.17.28

accueil@chainedesterrils.eu - https://www.chainedesterrils.eu/

## LISTE DES STRUCTURES PORTEUSES D'ACTIONS:

**Conseruatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France** <https://cen-hautsdefrance.org/>

**Office National des Forêts - Direction territoriale Seine-Nord** <https://www.onf.fr>

**Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut** <http://www.pnr-scarpe-escaut.fr/>

**Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale** <https://www.parc-opale.fr/>

**Parc Naturel Régional de l'Avesnois** <http://www.parc-naturel-avesnois.fr/>

**Parc Naturel Régional Oise - Pays de France** <https://www.parc-oise-paysdefrance.fr/>

**Parc Naturel Régional Baie de Somme-Picardie Maritime** <https://www.baiedesomme3vallees.fr/>

**Union Régionale des CPIE Hauts-de-France** <https://www.cpie-hautsdefrance.fr/>

## \*LE PLAN RÉGIONAL D'ACTIONS CHIROPTÈRES HAUTS-DE-FRANCE, QU'EST-CE QUE C'EST?



Il s'agit de la déclinaison régionale du Plan National d'Actions Chiroptères ([www.plan-actions-chiropteres.fr](http://www.plan-actions-chiropteres.fr)). Il vise à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des 22 espèces de chauves-souris présentes en Hauts-de-France (en particulier 11 espèces prioritaires). Cet outil est mobilisé lorsque les autres politiques publiques environnementales et sectorielles incluent les outils réglementaires de protection de la nature sont jugées insuffisantes pour aboutir à cet objectif.



**La collection «Les cahiers du patrimoine naturel des Hauts-de-France»** a pour vocation de présenter, expliciter et valoriser les spécificités du patrimoine naturel des Hauts-de-France et de ses dynamiques d'évolution. Elle sert un double objectif de pluralité et de cohérence : pluralité des médias et des diffuseurs; cohérence issue d'une vision partagée qui renforce une caution scientifique. «Les cahiers du patrimoine naturel des Hauts-de-France» sont conçus aussi bien pour le grand public, que pour les élus, les services des collectivités territoriales, les enseignants. C'est en comprenant les interactions, les équilibres et l'empreinte des activités humaines sur la biodiversité, qu'il est possible de saisir toute la valeur d'un patrimoine naturel en constante évolution.

**Réalisation :** **Picardie Nature** 233 rue Eloi Morel 80000 Amiens - <http://www.picardie-nature.org/> - 03.62.72.22.50 - 2021

**Rédaction:** Lison Gaignon (Picardie Nature)

**Conseil & relecture:** Sophie Declercq, Lucie Dutour, Isaure Marfoure, Éric Hugentobler, Marie-Christine Dely et Vicky Louis (Picardie Nature), Frédéric Blin, Bernard Coureur (Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry), Charlotte Defoly, (Communauté de Communes du Liancourtais), Vincent Cohez (CMNF), Hugues Alexandre (Communauté de communes des deux vallées), Valérie Wiorek (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels), Guillaume Kotwica (DREAL Hauts-de-France)

**Design graphique:** Olivier Damiens. **Illustrations:** Domitille Huet, Olivier Damiens.

**Impression:** Egide MD. **Dépot légal:** avril 2022

Document réalisé dans le cadre du Plan Régional d'Actions Chiroptères Hauts-de-France piloté par la DREAL Hauts-de-France.

Le Plan Régional d'Actions Chiroptères est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.

